

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 15 décembre à 20 heures 30
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 10 décembre à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : COULON Florian procuration à DUCROS Lucie

AFONSO Djemilla procuration à ANDRÉ Christian

SEMENE Marie-Ange procuration à CASANOVA Céline

MARCHOUP Marie procuration à STURMEL Philippe

- Objet : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédent le vote du budget de l'exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2025, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 1 056 327.28 €.

Les crédits afférents au remboursement de la dette étaient en 2025 de 52 911.84 €.

La limite des crédits que la Mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2026 est donc de 250 853.86 € (un quart des crédits d'investissement 2025 hors remboursement de la dette) répartis comme suit :

Article	Libellé	Crédit ouvert en 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
212	Autres agenc et amenag	82 500.00 €	20 625.00 €
2135	Installations générales agencement aménagement constructions	12 850.00 €	3 212.50 €
2157	Matériel et outillage technique	50 500.00 €	12 625.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	8 300.00 €	2 075.00 €
2184	Mobilier	2 958.64 €	739.66 €
231	Immos en cours- constructions	846 306.80 €	211 576.70 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De donner autorisation au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes de la section d'investissement avant l'adoption du Budget de l'exercice 2026 :

Article	Libellé	Crédit ouvert en 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
212	Autres agenc et amenag	82 500.00 €	20 625.00 €
2135	Installations générales agencement aménagement constructions	12 850.00 €	3 212.50 €
2157	Matériel et outillage technique	50 500.00 €	12 625.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	8 300.00 €	2 075.00 €
2184	Mobilier	2 958.64 €	739.66 €
231	Immos en cours- constructions	846 306.80 €	211 576.70 €

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 15 décembre 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.